

L'ajournement

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Avant d'accorder la parole au président du Conseil privé (M. Sharp), je rappelle aux députés que s'il parle dès maintenant, il mettra fin au débat.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député qui a soulevé cette très importante question. Je tiens à lui garantir que le solliciteur général (M. Allmand) n'est pas absent parce qu'il ne voulait pas parler de ces questions, mais parce que d'autres affaires le retiennent ailleurs. Je tiens à dire en son nom qu'il regrette de ne pouvoir être ici aujourd'hui.

Pour que cette question soit réglée d'une façon satisfaisante, je crois qu'il serait nécessaire d'interroger assez longuement le solliciteur général...

M. MacDonald (Egmont): Pas par l'entremise de la GRC! Car il serait dans de beaux draps!

M. Sharp: ... devant un comité de la Chambre. Je peux certainement m'engager en son nom, lorsque nous reprendrons les travaux après le congé de Pâques qui, je l'espère, commencera ce soir, à examiner ces questions très graves qu'on vient de soulever. Et je ne veux pas dire par là que ce n'est pas un problème sérieux; il l'est et je suis d'accord avec le député et je peux comprendre pourquoi il l'a soulevé en cette occasion; il peut être certain que nous le prenons au sérieux et que le solliciteur général l'étudiera au moment opportun.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Egmont): Non! Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Au début de l'après-midi, nous avons discuté de la possibilité d'examiner le bill C-34 et de l'adopter aujourd'hui même. Cette discussion a-t-elle abouti à quelque chose?

● (1750)

M. Sharp: Malheureusement non, monsieur l'Orateur.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant du Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-46, loi modifiant la loi nationale sur l'habitation—Chapitre n° 38.

M. l'Orateur: Conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne au lundi 7 avril 1975, à 2 heures.

(A 6 h 3, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)